

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT  
DE VERDUN

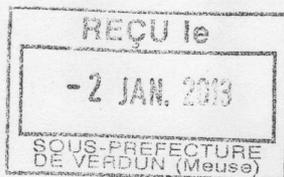
CANTON  
DE MONTFAUCON

NOTA : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 décembre, que la convocation des membres du conseil avait été faite le 19 novembre et que le nombre des membres en exercice est de 9.

OBJET :

12/32 : Projet de blason pour le village de Brabant sur Meuse.

Délibération rendue exécutoire après affichage et transmission au représentant de l'Etat.



Commune de **BRABANT SUR MEUSE**  
Code Postal 55100  
Bureau distributeur : **VERDUN**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil douze, le mercredi 28 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Brabant sur Meuse s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **MAGISSON Christian**.

Etaient présents :

Messieurs **MAGES David**, **MOUTON Sylvain**, **MANGIN Michel**, **BIGORGNE Thierry**, **EMARD Fabrice**, **GUICHARD Emmanuel**.

Mesdames **SCHOONBAERT Bernadette**, **ZUCCALI Christine**

Absent: **NEANT**

Procuration : **NEANT**

Il a été procédé, conformément à l'article L2 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Monsieur **MOUTON Sylvain** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du Conseil Municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

Description héraldique et blasonnement :

« D'azur à deux branches de fougères d'or, les tiges passées en sautoir, à l'épée d'argent brochant sur le tout ».

Soutien sous l'écu : une tige de blé, feuillée de sinople et fruitée d'or à senestre et un rameau de noisetier du même à dextre.

Devise sur listel d'or au revers de sinople : Brabant-sur-Meuse.  
Croix de guerre 1914-1918 pendant à son ruban sous le listel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des voix, acceptent le blason proposé par Monsieur **DOMINIQUE LARCHER**, héraldiste, et Monsieur **DOMINIQUE LACORDE**, historien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour Copie conforme  
**MAGISSON Christian**.

